

Publié sur Château-Thierry (https://www.chateau-thierry.fr)

Accueil > Urbanisme



Voir aussi:

Cadastre Napoleonien n° 1 Cadastre Napoleonien n° 2 Cadastre Napoleonien n° 3 Cadastre Napoleonien n° 4 Cadastre Napoleonien n° 5

Réalisez toutes vos démarches (permis de construire, déclarations préalable, certificats d'urbanisme...) sur le portail de dépôt en ligne des demandes d'autorisation d'urbanisme : cliquez ici pour vos démarches en ligne

Retrouvez ci-dessous les informations et documents qui établissent les règles d'urbanisme à Château-Thierry.

Droit de préemption urbain (DPU)

- Droit de préemption simple
- Droit de préemption renforcé
- Carte zonage UA
- Droit de préemption sur les fonds de commerce

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

- Zonage Nord
- Zonage Sud
- Règlement
- Liste des servitudes publiques

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

- Zonage ZPPAUP
- Réglement secteur A
- Réglement secteur B

Plan de prévention inondation Marne (PPRI)

- Carte de zonage PPRI
- Zone bleue
- Zone rouge

Plan de prévention des risques inondations et coulées de boue (PPRICB)

- Carte de zonage PPRICB
- Réglement PPRICB

Plan de Prévention contre le Bruit dans l'Environnement (PPBE) - Projet soumis à consultation du public

Proiet

Autorisation d'échange de terrain pour le déplacement du chemin rural du progrès

Dossier d'information

Règlement Local de Publicité (RLP)

Aujourd'hui, toute publicité, pré-enseigne et enseigne doit respecter le Règlement National de Publicité défini par le code de l'environnement (format, implantation, ...).

Le RLP est un document de planification de l'affichage publicitaire permettant d'adapter la réglementation nationale en matière de publicité extérieure aux spécificités locales. Il permet une meilleure intégration de la publicité dans le cadre de vie tout en augmentant l'attention portée aux paysages dans le développement du territoire.

https://www.carct.fr/et-agit/ameliore-mon-lieu-devie/lamenagement-du-territoire/le-reglement-localde-publicite

- Règlement
- Rapport de présentation
- Annexes zonage
- Approbation RLP Château-Thierry

Charte de valorisation des facades commerciales

Charte

Commission d'indemnisation des commerçants - Place de l'Hôtel de Ville (phase fouilles) et Vaucrises

La Ville réalise actuellement un réaménagement de la place de l'hôtel de Ville et des travaux de rénovation urbaine aux vaucrises dans le cadre de l'ANRU.

Bien que la commune soit toujours attentive à limiter le plus possible les désagréments susceptibles d'être causés aux commerçants à l'occasion des travaux publics, certains préjudices sont inévitables à l'occasion d'un chantier important dans son ampleur ou dans sa durée.

La Ville a donc mis en place une commission chargée d'étudier les demandes d'indemnisation formulées par les commerçants ayant subi une baisse importante de chiffre d'affaires durant la réalisation de ces travaux.

Les commerçants impactés par ces travaux peuvent saisir la commission d'indemnisation en déposant avant le 31 mars 2025 le dossier ci-joint accompagné des pièces justificatives.

- Dossier de demande d'indemnisation pour les professionnels riverains des travaux Place de l'Hôtel de Ville (phase fouilles)
- <u>Dossier de demande d'indemnisation pour les</u> professionnels riverains des travaux Vaucrises

Source URL: https://www.chateau-thierry.fr/article/urbanisme